COMMUNE DE BAVOIS

PREAVIS MUNICIPAL NO 30-2019 EN SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 10 DECEMBRE 2019

OBJET : Demande de cautionnement supplémentaire du FC Bavois

Préambule :

A la suite de la demande du FC Bavois du 5 juillet 2019 concernant une augmentation du cautionnement communal, la Municipalité soumet cet objet au Conseil communal.

Historique :

La commune cautionne actuellement le FC Bavois à raison de fr. 275'446.25 auprès de la Banque Cantonale Vaudoise qui présente un montant actuel de fr. 481'318.- réparti en deux prêts hypothécaires, le solde étant garanti par trois polices d'assurances vie. Deux de ces dernières arrivant à échéance au 31.12.2019 sans pouvoir être renouvelées, la BCV exige du FC Bavois une proposition de cautionnement de substitution aux deux polices d'assurance vie.
Le club rencontre actuellement des difficultés financières liées à une charge d'exploitation importante, péjorée par des intérêts sur la dette très élevés. Seule l'augmentation de ce montant de cautionnement par la commune permettrait une baisse du taux d'intérêt de la dette hypothécaire.

Proposition de la Municipalité :

La commune a un plafond de cautionnement de fr. 2'000'000.-. Le cautionnement total actuel après les remboursements effectués depuis 2014 (fr. 68'153.75) est de fr. 275'446.25, état au 31.12.2018.
La Municipalité propose de cautionner l'entier du prêt hypothécaire du FC Bavois de fr. 481'318.- au total. Pour rappel, le Conseil général avait accepté en 2014 de cautionner le FC Bavois pour un montant total de fr. 334'300.-.
En échange, il sera exigé du FC Bavois que l'économie induite par la baisse d'intérêt soit mise en amortissement de la dette hypothécaire durant les 10 prochaines années.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la Municipalité propose aux Conseillers et Conseillères

- D'autoriser le cautionnement de la totalité de la dette hypothécaire du FC Bavois de fr. 481'318.-.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic | La Secrétaire

Thierry Salzmann | Carole Pose

MUNICIPALITÉ DE BAVOIS

Bavois, le 4 novembre 2019